



# INVERNESS

Simplement unique depuis 1845

---

## AVIS PUBLIC

---

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AVIS vous est donné par la soussignée, directrice générale de la Municipalité d'Inverness, aux personnes intéressées par le premier projet de règlement N°240-2026 relatif aux projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble.

Lors d'une séance tenue le mardi 14 avril 2026, le conseil de la Municipalité a adopté le premier projet de règlement N°240-2026 relatif aux projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble.

La Municipalité tiendra une assemblée publique de consultation le mardi 5 mai 2026 de 18 h 30 à 19 h, à la salle du bureau municipal au 1799 rue Dublin, à Inverness en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A 19.1) ;

### RÉSUMÉ DU PROJET DE RÈGLEMENT

Le projet de règlement numéro 240-2026 vise à établir un cadre permettant d'autoriser, au cas par cas, des projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui dérogent à certaines dispositions des règlements d'urbanisme en vigueur.

Ce règlement s'applique à l'ensemble du territoire municipal et permet au conseil municipal d'évaluer ces projets selon des critères précis, notamment leur intégration au milieu, leur compatibilité avec les usages environnants, leur qualité d'aménagement et leurs impacts sur l'environnement et la collectivité.

Il prévoit également une procédure encadrée pour le dépôt, l'analyse et l'approbation des demandes, incluant l'étude par le comité consultatif d'urbanisme et la possibilité d'imposer des conditions à la réalisation des projets. ■

Ce premier projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Qu'au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les changements de son adoption, et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;



# INVERNESS

Simplement unique depuis 1845

Que ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires d'ouverture du bureau et sur le site de la municipalité au [www.invernessquebec.ca](http://www.invernessquebec.ca).

Donné à Inverness, ce 16<sup>e</sup> jour d'avril 2026.

Marie-Pier Pelletier  
Directrice générale et greffière-trésorière  
Municipalité d'Inverness

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie-Pier Pelletier, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Inverness, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis public en conformité avec l'article 431 du code municipal, le 16<sup>e</sup> jour d'avril 2026.

Marie-Pier Pelletier  
Directrice générale et greffière-trésorière